

Communiqué de presse

Vendredi 12 janvier 2018

L'UGEM signe une convention de partenariat avec l'Agefiph



Marc TRANCHAT, président de l'UGEM et Anne BALTAZAR, présidente de l'Agefiph, ont signé une convention de partenariat, vendredi 12 janvier 2018, devant les partenaires sociaux de la branche professionnelle des employeurs mutualistes. Elle renforce le rôle d'employeur responsable de la branche et permet la mise en place d'une démarche structurée indispensable à l'élaboration et au déploiement d'une politique handicap active.

Cette convention traduit des engagements forts comme : l'accompagnement des mutuelles via l'animation d'un réseau de référents handicap, l'implication managériale avec des formations spécifiques et des actions de sensibilisation, l'intégration d'étudiants en situation de handicap par le biais de relations directes avec les écoles.

Au travers de cette convention conclue pour une durée de 3 ans, l'UGEM contribue à une prise en compte renforcée de la question du handicap dans les stratégies des mutuelles.

Ce partenariat rejoint en cela utilement la démarche de transformation que l'Agefiph a d'ores et déjà engagée à travers le plan stratégique dont elle s'est doté en février 2017. L'Agefiph, depuis 30 ans, soutient l'emploi des personnes handicapées en accompagnant les branches professionnelles et les acteurs du monde économique et social. Il s'agit d'un des engagements fort de son plan stratégique qui trouve ici une traduction concrète.

L'UGEM est le syndicat d'employeurs de la branche Mutualité signataire de la Convention Collective Nationale étendue. Elle rassemble les mutuelles implantées sur le territoire national, de toutes tailles, interprofessionnelles et de la fonction publique, qui exercent des activités régies par le Code de la Mutualité. L'UGEM est l'interlocuteur des Partenaires Sociaux et des Pouvoirs Publics dans l'élaboration, la négociation et la mise en œuvre de la politique sociale de la branche.

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) est l'animatrice des politiques emploi/handicap en France. Instituée par la loi du 10 juillet 1987, elle élabore et finance un panel d'aides et de services en direction des personnes handicapées et des entreprises. Son implication auprès d'un vaste réseau de professionnels et son travail d'analyse lui confèrent une expertise et un rôle de développeur reconnu. En 2017, l'Agefiph fête son trentième anniversaire. C'est l'occasion de rappeler son rôle majeur pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées et soutenir les entreprises dans la mise en œuvre de leurs politiques d'emploi/handicap. En 2016, l'Agefiph a engagé 212 570 interventions en faveur des personnes handicapées et 110 390 interventions en direction des entreprises.

Plus d'informations sur www.agefiph.fr

Contacts presse :

UGEM : Mme Asmahani AHAMADA – a.ahamada@ugem.net

Agefiph : EPOKA : Bcavaglione@apoka.fr – 06.84.84.37.53 / Ghislaine Cristofolletti –

g-cristofolletti@agefiph.asso.fr – 06.21.65.41.96

Pour plus d'information : www.ugem.net